



Annulation du permis de conduire...

Par **Lawal38**, le **24/08/2016** à **15:48**

Bonjour Maître,

Je me permet de vous contacter car je suis dépité!

Je viens de me faire contrôler et pensant que le gendarme allé m'annoncer mon solde de point du permis à 12!

Il m'a annoncé à ma très grande surprise que mon permis était annulé depuis 1 an!!!!

J'avais déménagé entre temps pour construire ma maison et j'avais fait un suivie de courrier à la poste.

Je m'apprêtais à faire mes changement d'adresse pour régulariser mes documents!

Pour résumé je n'ai donc jamais reçu le document 48 et encore moins le document 48si!

Si j'avais su tout cela j'aurais passé le stage, mais tout ces fait sans aucune connaissance de ma part!

Actuellement au RSA , je viens juste de monter une activité comme monentrepreneur

Et ne vois pas comment me sortir de cette situation, n'ayant ni argent et maintenant plus la possibilité d'aller en gagner.

Je vais certainement recevoir ce document ces prochains jours que dois-je faire pour faire annulé cette décision et est il possible que l'on tienne compte de ce fais et que l'on me permette de passer un stage de récupération de points?

Merci pour votre concourt et merci à votre forum qui permet de croire en une sortie par tous ces exemples.

Cordialement lawa

Par **Maitre SEBAN**, le **24/08/2016** à **17:11**

Bonjour,

Courez à la Préfecture chercher un relevé d'information intégral.

Si la décision 48 SI apparaît en NPAI, cela signifie qu'elle ne vous a pas été signifiée à la bonne adresse et vous avez encore la possibilité de passer un stage.

Laissez donc vos RAR à la poste pendant 2 semaines le temps pour vous d'aller passer un stage.

Les points du stage devront alors vous être crédités et votre permis sauvé.

Cdt

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>